



EXTRAIT N°36/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :
Le 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

Nombre de conseillers municipaux
En exercice

33

PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

En début de séance :

Présents 23
Procurations 4
Absents 5
Excusés 1

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

En cours de Séance :

Présents 23
Procurations 4
Absents 5
Excusés 1

ABSENTS EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).

ABSENTS NON EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Considérant que l'excédent constaté s'établit ainsi qu'il suit :

1 -	Résultat fonctionnement de l'exercice de 2021	-12 908,14
2 -	Résultat reporté de l'exercice 2020	
3 -	Résultat cumulé	-12 908,14
4 -	Résultat d'investissement de l'exercice de 2021	14 381,78
5 -	Résultat d'investissement reporté 2020	33 994,65
6 -	Excédent de financement cumulé 2021	48 376,43
7 -	Dépenses engagées non mandatées	
8 -	Recettes restant à réaliser	
9 -	Excédent de financement cumulé 2021 global	48 376,43

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

DE REPORTER à :

- l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 48 376,43 € (recette d'investissement)
- l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 12 908,14 € (dépense de fonctionnement)

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR